

Réunion du Conseil Municipal

du 7 octobre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 7 octobre 2015 à 19H00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Gendarmerie
2. Travaux cantine scolaire
3. Travaux d'assainissement, travaux pêcherie de l'Age, Saint Sornin, Rière
4. Projet « jardins/terrasses » avec le Pays
5. Place de la Poste : bassins
6. Prix des terrains à bâtir
7. Ecluse de « La Pouge »
8. Achats mobilier et signalétique
9. Balayeuse
10. Personnel
11. Demandes diverses
12. Dissolution du C.C.A.S.
13. Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Gendarmerie :

Madame le Maire rappelle que l'Adjudant Alain PIMPAUD, en charge de la brigade de gendarmerie de Chambon sur Voueize, est arrivé au cours de l'été et qu'il souhaite travailler en collaboration avec les élus.

Le Conseil Municipal restera vigilant quant au devenir de la gendarmerie de Chambon sur Voueize.

Les travaux de plomberie des salles de bain ont été exécutés (5 218,62 € TTC), l'antenne télé a été réparée (224,90 €) et les travaux de V.M.C. sont en cours (5 816,74) € TTC).

Les locaux professionnels étant vétustes, l'Adjudant PIMPAUD a proposé la participation des gendarmes pour enlever les papiers-peints ; la pose de toile de verre et les peintures seront réalisées par les employés communaux.

Le Conseil Municipal accepte sauf un élu.

Le Syndicat Des Energies de la Creuse (S.D.E.C.) qui a déjà travaillé pour la commune dans le cadre des énergies renouvelables, a été sollicité pour réaliser un bilan énergétique des locaux.

Le Conseil Municipal accepte le projet de construction d'un préau pour les véhicules de service, des devis seront demandés et une déclaration préalable sera déposée auprès de l'atelier d'urbanisme.

Les employés communaux retireront la benne à déchets verts installée derrière la

gendarmerie ; ces déchets devront être emportés à la déchetterie de Saget.

2) Travaux cantine scolaire :

Un contrôleur de la D.D.C.S.P.P. a indiqué, dans son rapport, divers problèmes de mise aux normes dans la cantine scolaire. Madame le Maire présente un plan de restructuration des locaux qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Une subvention D.E.T.R. sera demandée à l'Etat. Le projet sera présenté aux employées municipales qui travaillent à l'école et à la cantine. Devis en attente.

3) Travaux d'assainissement :

a) Des travaux de maçonnerie sur des traversées de routes à Courbanges et à Dol ont été réalisés par le S.I.V.O.M. Chambon-Evaux.

b) Devant la propriété CORMIER, place Delamarre, le réseau communal des eaux usées est bouché probablement par des racines. Dans l'urgence, un devis a été demandé au S.I.V.O.M. (5 400,60 €TTC) qui réalisera prochainement les travaux. L'idée de réalimenter la Fontaine des Chèvres a été émise, un devis pour un raccordement au réseau public d'eau potable sera demandé.

c) Lotissement Côte des Granges : des conduits d'eaux pluviales sont écrasés en haut de la rue de Minety et provoquent des inondations chez des particuliers. Des devis ont été demandés pour effectuer des travaux de réparation. S.I.V.O.M. : 7 536,60 €TTC, entreprise SIMONET : 10 341,60 €TTC, l'entreprise VERRION/BENITO ne peut pas répondre.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition du S.I.V.O.M.

d) Des travaux de nettoyage et de busage de fossés sont nécessaires au Grand Lut. Des devis ont été demandés pour effectuer ces travaux. S.I.V.O.M. : 1 303,20 €TTC, entreprise VERRION/BENITO : 1 372,80 €TTC, entreprise SIMONET : 1 370,88 €TTC.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition du S.I.V.O.M.

Pêcheries :

a) L'Age : la digue est tombée et la pêcherie fuyait. Les travaux de curage et de maçonnerie ont été réalisés grâce à M. Michel MONTAGNE, habitant du Grand Lut, aidé par un employé communal. Le Conseil Municipal le remercie vivement.

b) Saint Sornin : le devis de l'entreprise VERRION/BENITO est signé (1 056,00 €TTC) mais il y a trop d'eau pour curer la pêcherie.

c) La Bessède : un employé communal ira nettoyer les abords et remettra le mur de la pêcherie en état.

Avant l'été 2016, toutes les pêcheries seront examinées et des travaux d'entretien seront prévus.

4) Projet « jardins/terrasses » avec le Pays :

La mise en valeur des jardins est à l'ordre du jour des projets de la municipalité et de l'Office de Tourisme. Dans le cadre de l'Université Rurale, le Pays Combraille en Marche a proposé de travailler avec l'école nationale supérieure de l'architecture et du paysage de Bordeaux et l'école de La Souterraine, section Desin, sur ce sujet. Une première rencontre est programmée sur le thème « réflexion autour de la conception d'un espace public » le mercredi 14 octobre 2015 à 10H00 à la médiathèque.

5) Place de la Poste : bassins :

Le mardi 29 septembre, le cabinet d'architectes Oekoumene, l'entreprise Eurovia et des conseillers municipaux se sont réunis à propos de la fuite du bassin miroir. Madame le Maire lit le courrier envoyé ce jour par le cabinet Oekoumene qui attend un devis d'une entreprise spécialisée en étanchéité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que la commune ne participera pas financièrement à ces travaux d'étanchéité.

6) Prix des terrains à bâtir :

La maison « Jean » est vendue. La parcelle constructible restante située Grande rue du Puy est mise en vente au prix de 12,00 €/m². La demande d'achat de terrains situés aux alentours de cette propriété par un riverain sera examinée après la vente de cette portion bâtissable.

Une demande de permis de construire à La Bessède a été déposée. Le terrain concerné étant situé en zone urbaine, ce permis de construire sera accepté si la commune s'engage à amener l'eau en limite de propriété. Un conseiller municipal rencontrera le responsable de la Lyonnaise des Eaux afin de définir le passage du réseau d'eau. Dossier en attente.

7) Ecluse de La Pouge :

La commune est sollicitée par une société qui souhaite construire et exploiter une microcentrale hydroélectrique sur le seuil dit « La Pouge » situé sur la Tardes dans le bourg de Chambon sur Voueize.

Cette société dénommée AALTOPOWER, représentée par M. REBOURCET, a rencontré M. AUBELLE en présence de Madame le Maire.

La vente de l'écluse par les familles Aubelle et Lescure à la commune de Chambon sur Voueize en 1970 comporte une clause qui stipule que l'écluse ne pourra être cédée ou transférée à des fins d'énergie sous quelque forme et pour quelque cause que se soit.

M. AUBELLE demande une indemnité de 100 000 €/ 200 000 € pour annuler cette clause ainsi qu'un loyer et une indemnité de dédommagement pendant les travaux.

De son côté, le Conseil Municipal se pose la question de savoir si le niveau d'eau sera maintenu pendant l'été.

Devant la complexité de ce projet et les multiples interrogations, Madame le Maire propose une réunion d'information avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal donne son accord.

8) Achat mobilier et signalétique :

La commune a acheté des tables et des chaises pour équiper la classe de CM 1 et CM 2 (3 115,76 € TTC), 1 barnum, 6 poubelles en bois, 1 banc et 35 barrières de sécurité (5 085,60 € TTC), 8 table pique-nique (6 364,80 € TTC) qui ont été installées place des Platanes, zone industrielle, Maison de Retraite, jardin « Mayoux », jardin Dartiges et square du monument aux Morts.

9) Balayeuse :

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'achat d'une balayeuse. Trois fournisseurs ont été contactés, les prix restent très élevés.

Le Conseil municipal, après discussion, pensent qu'il serait judicieux que l'achat se fasse par le S.I.V.O.M. Chambon-Evaux qui pourrait bénéficier d'une subvention de 25% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec une mise à disposition pour les communes. La question sera posée au Président du S.I.V.O.M.

10) Personnel :

a) Le Conseil Municipal vote à bulletin secret et refuse par 12 voix contre et 2 nuls la création d'un deuxième poste de rédacteur au secrétariat de la Mairie.

b) Une réunion du personnel travaillant à l'école et à la cantine sera programmée rapidement pour faire le point sur la rentrée scolaire.

c) Mme Cécile ROUSSILLAT, M. Gérard BOURDUT ont reçu la médaille du travail échelon argent (20 ans de service) récompensée par 80,00 € et Mme Sylvie ROUGERON la

médaille du travail échelon vermeil (30 ans de service) récompensée par 100,00 €

11) Demandes diverses :

a) Une demande de réduction de la vitesse à 50 km/h a été émise par les habitants de Rièrè et de La Brande de Rièrè.

Le Conseil Municipal refuse par 12 voix contre, 1 voix pour, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc.

b) L'association « Les Noct'Ambulants » souhaite refaire des marchés nocturnes pendant l'été 2016.

Le Conseil Municipal accepte.

c) Une habitante de la rue de la Cueille a envoyé un courrier concernant des fissures dans son mur suite à la destruction d'un garage à proximité de sa propriété.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas considérant qu'il s'agit d'un problème privé.

d) Une locataire demande l'utilisation gratuite du garage situé dans la cour derrière la pharmacie.

Considérant que ce local est réservé à l'ensemble des locataires de l'immeuble communal, le Conseil Municipal refuse cette sollicitation par 14 voix contre et 1 bulletin blanc.

e) Des habitants de Rièrè accepteraient de donner une partie de leur terrain pour déplacer la route communale et éviter des dégradations sur leur maison. Le devis s'élève à la somme de 13 431,00 €TTC sans les frais de bornage, de goudronnage et de Notaire.

Considérant cette demande d'ordre privé, le Conseil Municipal refuse par 14 voix contre et un bulletin blanc.

12) Dissolution du C.C.A.S. :

Madame le Maire indique que l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 permet aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur C.C.A.S. par simple délibération du Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. n'a pas à délibérer en la matière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de dissoudre son C.C.A.S. et d'exercer directement les attributions mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles.

13) Divers :

a) Rue de la Couture : dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques, le Syndicat Des Energies de la Creuse (S.D.E.C.) a déposé le projet de réaménagement des installations d'éclairage public dans cette rue. Le coût s'élève à 27 021,68 €TTC avec une subvention du S.D.E.C. de 6 755,42 € et une subvention D.E.T.R. de 7 881,32 €. Il resterait 7 881,328 €+ la T.V.A. 4 503,61 € à la charge de la commune. Tous les propriétaires de la rue ont été consultés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet présenté par le S.D.E.C.

b) Grande rue du Puy : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer un appel d'offres pour le choix d'un Maître d'œuvre pour des travaux dans cette rue.

c) Associations : l'Echiquier de Combrailles, l'Assos Motarde et le Basket Club Chambon Evaux ont pris possession des salles mises à leur disposition avenue Georges Clémenceau. Une convention d'utilisation sera signée avec chaque association. Les WC du 1^{er} étage seront remis en état. Les clubs de football et de pétanque se sont mis d'accord sur la répartition du terrain du boulodrome. Un devis pour la remise en état de la toiture du local occupé par le Joyeux Cochonnet est en cours.

d) Cabines téléphoniques : Orange devait détruire les cabines téléphoniques de la place de la Promenade. La commune a souhaité les conserver pour le dépôt de livres mis à disposition gratuitement par l'association Cultures en Marche.

e) Camping : une demande d'informations est en cours auprès de la Direction

Départementale des Territoires (D.D.T.) pour l'éventuelle installation de mobil'homes sur le terrain de camping.

f) Chemin de La Bessède : comme convenu, le chemin a été remis en état par l'agriculteur riverain. Une autre solution que celle-ci a été proposée mais refusée par le propriétaire voisin. L'enquête publique relative à l'aliénation d'un délaissé de chemin rural va être lancée.

g) Chemin de Saint Sornin : comme convenu, ce chemin a été remis en état par les riverains.

h) Etablissements LAMOISE : l'achat par la commune des anciens établissements « Lamoise » est prévue le 13 octobre 2015.

i) Accessibilité : trois cabinets ont proposé une offre pour le diagnostic accessibilité et assistance à la réalisation du dossier AD'AP concernant les bâtiments communaux : APAVE (4 200,00 €TTC), SOCOTEC (5 880,00 €TTC) et QUALICONSULT (7 200,00 €TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de l'APAVE.

j) Les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre 2015.

k) Madame le Maire fait le point sur le regroupement des Communautés de Communes qui doit avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2016. Monsieur le Préfet a fait une proposition de découpage de la Creuse qui a été présentée au Conseil de la Communauté de Communes Evaux-Chambon. Les élus ont voté, à la très grande majorité, pour une collectivité dont le périmètre est égal à celui du Pays Combraille en Marche.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

La Secrétaire,

Cécile CREUZON

Maria DUSSAT